



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www21.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article370>

Les programmes collège EPS

2009

- Textes Officiels
 - Collège
 - Programmes collège
- Les programmes collège 2009
-



Date de mise en ligne : jeudi 13 août 2009

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008.

- **Article 1** - Le programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.
- **Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.
<dl class='spip_document_1628 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'>
- **Article 3** - Les dispositions figurant dans l'arrêté du 18 juin 1996 relatif à l'enseignement de l'éducation physique et sportive en classe de sixième, ainsi que celles concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive figurant dans l'arrêté du 10 janvier 1997 relatif aux programmes du cycle central et dans l'arrêté du 15 septembre 1998 relatif aux programmes de la classe de troisième sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.
- **Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

Les nouveaux programmes entreront en vigueur pour la sixième à la rentrée 2009, pour la 5ème à la rentrée 2010, en septembre 2011 pour les 4èmes et enfin en 2012 pour ceux de troisième.

Les programmes collège EPS en téléchargement à la fin de cet article.